Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021

N° D'ORDRE : 2021-128

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers

En exercice:

Pouvoirs:

18 09

Excusé:

00 02

Absents:

Qui ont pris part

27

à la délibération :

Date de convocation : 29 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier Mme MATHIVET Séverine - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis - M. CALMET Pierre.

Pouvoirs: Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian - Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain - M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre - M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M.CLAVE Denis

Absents: Mme RASTOUIL Angélique - Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

3 – AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES FETES MANDREANES

Monsieur le Maire explique qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Les Fêtes Mandréanes » afin de compenser les dépenses liées aux contrôles du Pass Sanitaire à l'occasion des manifestations organisées durant la période estivale.

Les contrôles ont été réalisés par à la société de surveillance SARL SAS POINT ALARME - 157 Corniche Michel Pacha, Tamaris, 83500 La Seyne-sur-Mer – pour la somme de 1244,88 € lors des évènements du 30 juillet 2021 (Nature et Bio), des 8 et 9 août 2021 (Festival Lou Pitchoun), du 15 août (Sardinade), du 21 août 2021 (Concours d'Aroli) et du 27 août 2021 (Concert de la Libération).

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir attribuer à l'association « Les Fêtes Mandréanes » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1244,88 € étant précisé que les crédits sont prévus au chapitre 67 compte 6745.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales :

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1244,88 €;
- de dire que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Principal 2021 au chapitre 67 compte 6745.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme.

